

MODIFICATION N°1 DU PLUi-HD
 APPROBATION

5.3

PLAN DE ZONAGE COMMUNAL
SENNECEY-LÈS-DIJON
 PIÈCE MODIFIÉE

PREFECTURE DE LA RÉGION
 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
 PREFECTURE DE LA NOSTRÉPOT
 Dispositif: 31 MARS 2022

vu pour être annexé à la délibération du Conseil métropolitain
 en date du 24 mars 2022

Le Président,
 Pour le Président, le 1^{er} vice-Président,
 Pierre PRIBETICH



ZONES	
U	U
AU	AU
A	A
Ap, Apv	Ap, Apv
N	N
Np, Npe, Npj	Np, Npe, Npj
Nc	Nc
--- (dotted)	Cheminement à conserver, à créer
--- (dashed)	Marges de recul
--- (dash-dot)	Marges de recul liées aux voies ferrées
--- (dotted-dash)	Marges de recul liées aux cours d'eau
⊗	Sites de projet habitat
⊙	Sites de projet économiques et métropolitains
⊠	Emplacements réservés
PATRIMOINE D'INTÉRÊT LOCAL	
⊠	Edifices métropolitains remarquables
⊠	Éléments et édifices remarquables
Ensembles urbains :	
⊠	Ensembles métropolitains
⊠	Ensembles communaux
PAYSAGE ET NATURE	
⊠	Espace d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPE)
⊠	Espaces Boisés Classés (EBC)
⊠	Terrains cultivés en zone urbaine
●●●●	Continuité de nature à préserver
○●○●	Continuité de nature à créer
●	Arbres isolés
■	Plans d'eau
—	Cours d'eau

ER dans le PLUi		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
1	Aménagement de la route de Chevigny	Métropole